

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SA Etablissements Rémy Tourny et Compagnie

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

LOUZAC-SAINT-ANDRE

Par arrêté préfectoral du 28 février 2023, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 17 jours consécutifs, du lundi 27 mars 2023 à 9h00 au mercredi 12 avril 2023 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SA Etablissements Rémy Tourny et Compagnie dont le siège social est au lieu-dit Montlambert à LOUZAC-SAINT-ANDRE pour la création de trois nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche sur la commune de LOUZAC-SAINT-ANDRE au lieu-dit le Bourg.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Mme Laetitia ADOL dirigeante de la SA Etablissements Rémy Tourny et Compagnie - Montlambert 16100 LOUZAC-SAINT-ANDRE (Tél. 05 45 82 27 86).

Le site relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale indiquant que le projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE (siège de l'enquête), les lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Louzac-Saint-Andre.

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-LOUZAC-SAINT-ANDRE@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Louzac-Saint-Andre.

M. Patrick RULLAC (attaché d'administration de l'État hors classe à la retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE les :

- lundi 27 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 5 avril 2023 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 12 avril 2023 de 15h00 à 18h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de LOUZAC-SAINT-ANDRE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Louzac-Saint-Andre.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.